

Zone d'accélération des énergies renouvelables

Concertation publique



Zone d'accélération des énergies renouvelables

Consultation publique

Les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) sont introduites par la loi « APER » (n° 2023-175 du 10 mars 2023)

Promulguée en mars 2023, cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité, en mettant les collectivités territoriales au cœur du dispositif.

Grâce à cette loi, les communes peuvent définir, après consultation des citoyens, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets ENR s'implanter.

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables. Toutes les communes peuvent les personnaliser en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel. Ces zones ont un caractère incitatif et non obligatoire pour l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable (ENR).



Zone d'accélération des énergies renouvelables

Énergie solaire

La ville de Lesquin a déjà intégré des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la cabane d'Anne Sylvestre, et a décidé d'utiliser les toitures de la salle des fêtes, de la salle Courcier et de l'espace Teddy Riner pour produire de l'électricité grâce à l'énergie solaire.

Cette production sera utilisée pour de l'autoconsommation, mutualisée entre les différents équipements municipaux. L'électricité produite en surplus sera revendue et injectée dans le réseau Enedis.

Le territoire communal présente un potentiel intéressant pour le développement de l'énergie photovoltaïque : toitures de bâtiments d'activités, ombrières sur les parkings. Plusieurs sites ont déjà intégré cette énergie (Arteparc) ou ont des projets en ce sens (parking du siège Boulanger).

Un porteur de projet s'est manifesté auprès de la ville pour installer un parc photovoltaïque sur un ensemble de terrains d'environ 17 hectares, situés au Moulin de Lesquin, entre la rue Gustave Delory, l'autoroute A1 et la clinique Lille Sud.

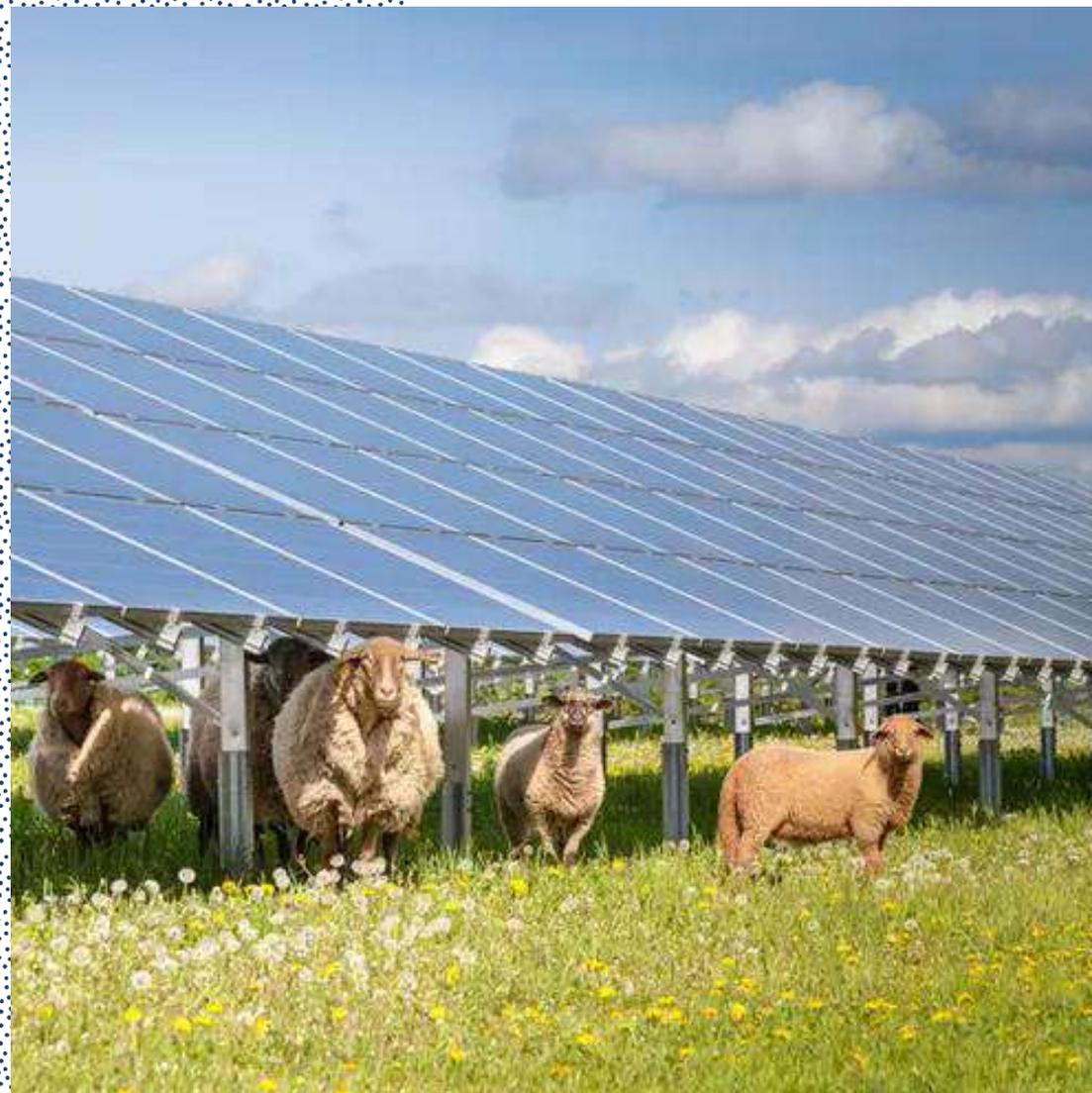
La ville de Lesquin souhaite proposer ce site comme zone d'accélération des énergies renouvelables.





Un projet proposé par Ramery

PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DU MOULIN DE LESQUIN



RAMERY

CONTRIBUER À CONSTRUIRE UN MONDE DURABLE, UTILE AUX HOMMES ET AUX TERRITOIRES



Depuis sa création en 1972, RAMERY – entreprise familiale et indépendante – a développé son expertise dans la construction, les travaux publics, l’environnement, la promotion immobilière et la performance énergétique.

Adossé à sa raison d’être « *Contribuer à construire un monde durable, utile aux Hommes et aux territoires.* », Ramery a établi en 2023 son plan stratégique pour dessiner ses activités dans les 10 ans à venir.

Ramery a posé 5 orientations stratégiques inter connectées, qui font converger ses métiers historiques de BTP et d’environnement avec ceux de la performance énergétique et environnementale.

La production et la distribution d’énergies renouvelables constituent l’une de ces 5 orientations stratégiques.

Les énergies renouvelables vont prendre une part prépondérante dans la décarbonation des territoires et contribuer à leur indépendance énergétique.

Ramery se lance dans les métiers de la production et la distribution d’énergies renouvelables. Ils marqueront fortement la diversification du groupe. Ces métiers se connectent à nos autres activités comme la gestion des déchets via leur valorisation énergétique et la construction via les réseaux et la performance énergétique.

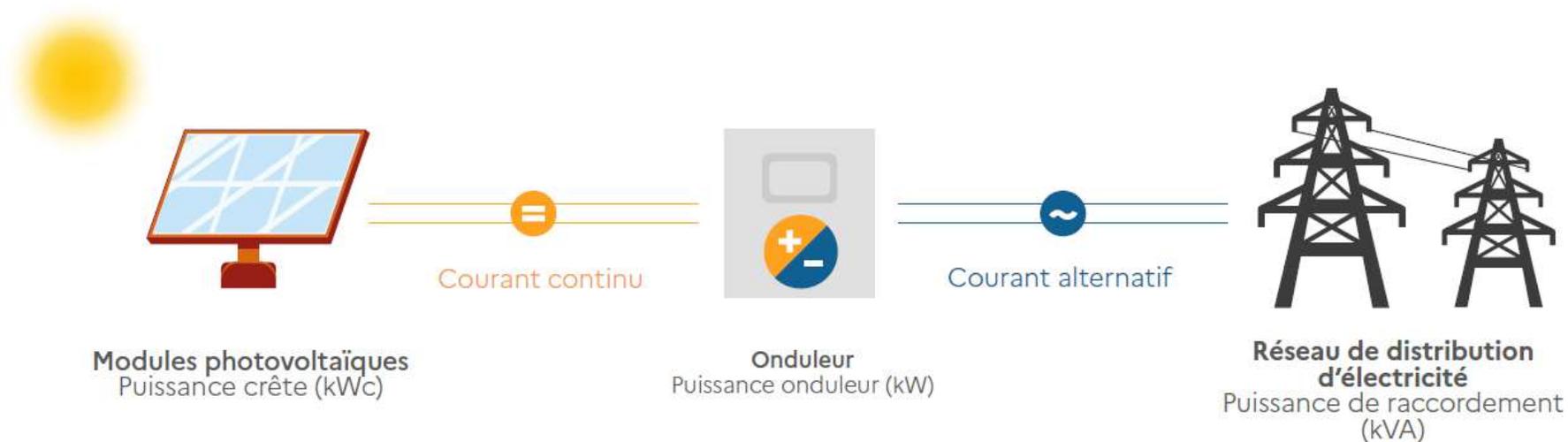


La production et la distribution d’énergies renouvelables sont l’une des orientations stratégiques de Ramery.

COMMENT FONCTIONNE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE ?

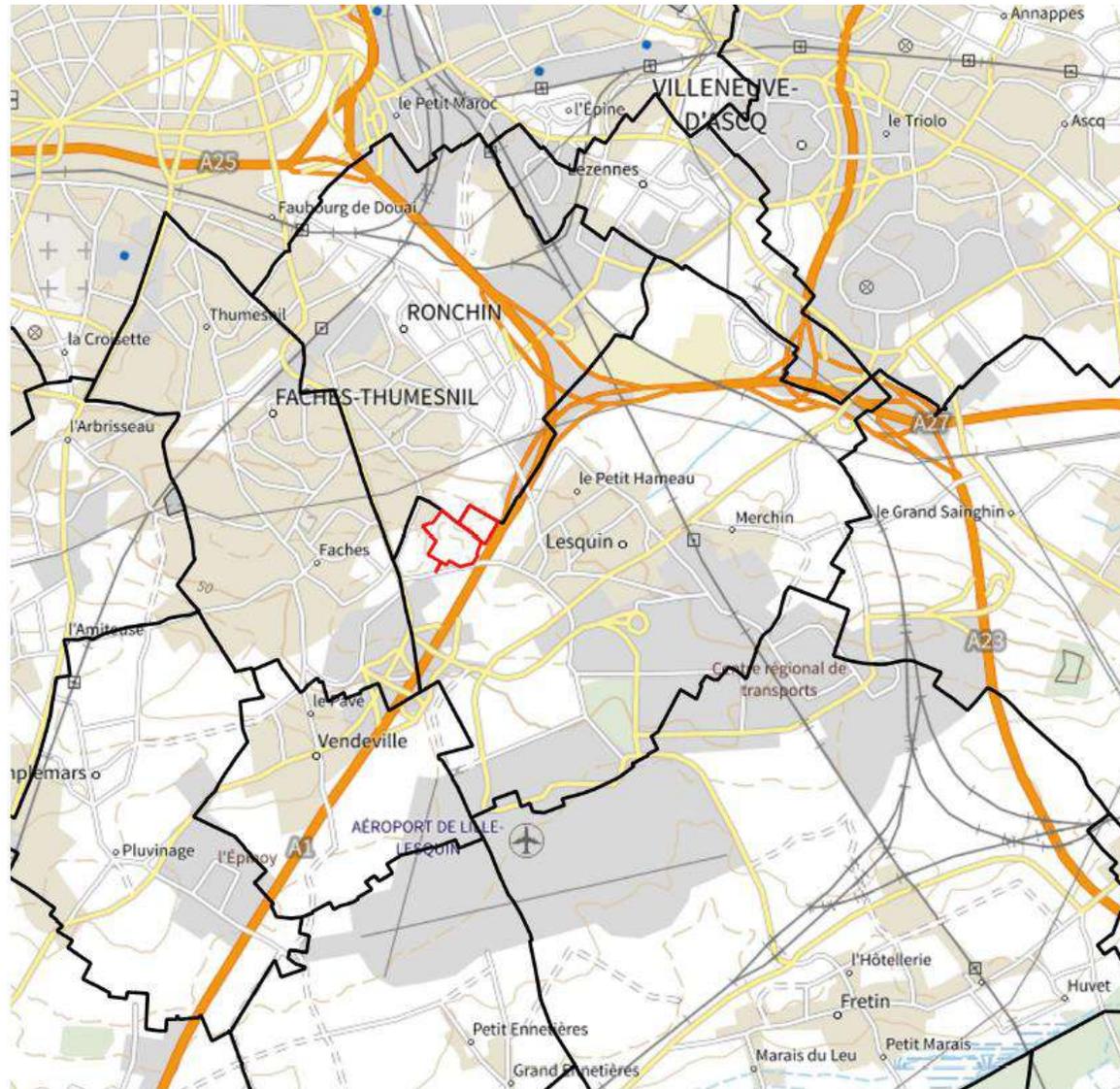
Le solaire photovoltaïque est aujourd'hui l'une des filières de production d'électricité renouvelable les plus compétitives. Elle présente l'avantage d'être rapidement déployable à grande échelle.

Synoptique simplifié d'une installation photovoltaïque avec les différentes unités de puissance



Source : ADEME

LOCALISATION DU PROJET



LOCALISATION DU PROJET SOLAIRE
Commune de Lesquin (59)

Légende

- ▭ Périmètre du projet
- ▭ Communes

0 750 1 500 m



LOCALISATION DU PROJET



LOCALISATION DU PROJET SOLAIRE Commune de Lesquin (59)

Légende

-  Périmètre du projet
-  Parcelles projets
-  Communes

0 75 150 m



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE : SCENARIO PRESSENTI D'INSTALLATION



- Structures 3V27 - 18°
- Structures 3V18 - 18°
- Structures 3V9 - 18°
- Portail
- Clôture
- Poste de livraison
- Piste lourde(5m)
- Piste interne SDIS (5m)
- Poste de transformation
- Citerne 120m3

Modules 3V

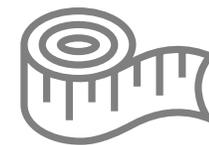
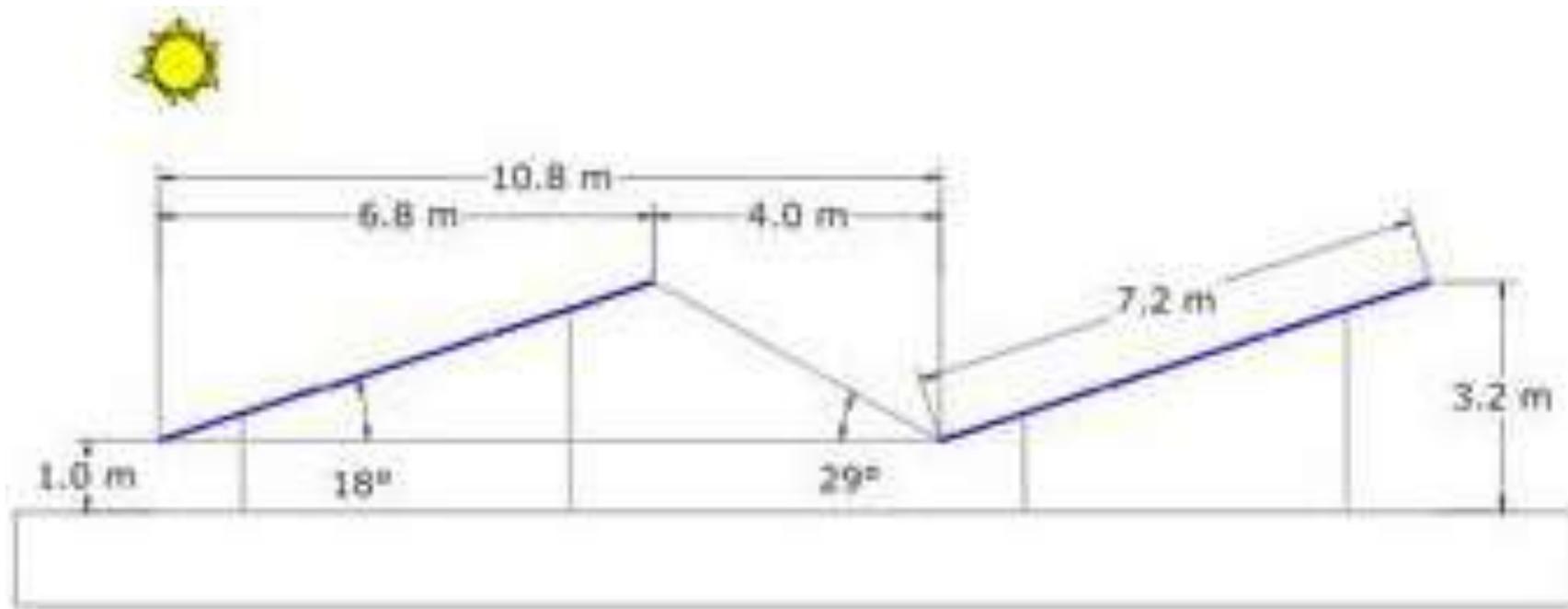
- Inter-rang : 4m

Entretien par de l'éco-pâturage

Chiffres clés

Productible :17 GWh/an

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE: SCENARIO PRESSENTI DE DIMENSIONNEMENT DES INSTALLATIONS



Hauteur : 3,2 mètres
Inter-rang : 4 mètres
Inclinaison : 18°

Interface avec les riverains : 6 mètres

UN PROJET RESPONSABLE ET CONCERTÉ

ASSOCIER LES PARTIES PRENANTES



- Assurer un dialogue aux différentes phases du projet
- A l'écoute des besoins du territoire pour proposer des aménagements de parcours pédagogiques.

**S'aligner avec les
engagements du
territoire.**



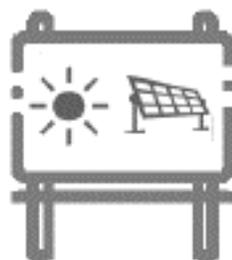
UN PROJET RESPONSABLE, INTÉGRÉ DANS SON ENVIRONNEMENT

PÂTURAGE OVIN



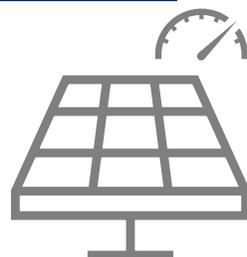
- Entretien écologique du site : partenariat avec un éleveur local, avec des pâturages ovins (moutons ou chèvres)

PARCOURS PÉDAGOGIQUES



- Présentation de la démarche de Ramery
- Sensibilisation au développement durable et aux énergies renouvelables

COMPTEUR DE LA PRODUCTION 150 KWH



- Compteur de la production solaire en direct
- Illustration de ces données avec des exemples d'ordre de grandeur

UN PROJET RESPONSABLE, INTÉGRÉ DANS SON ENVIRONNEMENT



Les modalités de déploiement des parcs photovoltaïques offrent aujourd'hui des solutions techniques permettant d'éviter tout ruissellement des eaux pluviales sur le sol et donc tout risque d'érosion ou de « lavage » des sols : espacements des panneaux photovoltaïques sur le tablier pour répartir de manière homogène les eaux sur le sol et éviter les gouttières d'érosion, plantation et verdissement des sols pour éviter des phénomènes de rigole à la « retombée » des panneaux.

Ce dispositif concourt aussi à la préservation de la qualité de la ressource en eau dans la mesure où cet usage ne génère pas de pollutions des sols, et n'entraînent pas d'intrants chimiques comme le ferait une exploitation agricole en polycultures, utilisatrices de produits phytosanitaires.

Pour limiter au maximum tout risque d'atteinte à la qualité des eaux, ce projet d'installation photovoltaïque est parfaitement combinable avec une activité d'éco-pâturage conduisant à faire paître un troupeau d'ovins, en évitant ainsi le passage d'engins motorisés pour l'entretien du parc et la fauches des herbes, tout en permettant une activité agricole.



UN PROJET RESPONSABLE ET RÉVERSIBLE

RESPONSABLE DE LA FIN DE VIE DES INSTALLATIONS



- Les structures installées sont entièrement démontables
- Sécurisation de la collecte, recyclage, valorisation du panneau lors de son achat (éco-participation)
- Démantèlement complet du site (panneaux, structures, câbles) et remise en état



**Réversibilité totale
des centrales
solaires.**



Zone d'accélération
des énergies renouvelables

Autres Énergies Renouvelables



La géothermie permet de produire différents types d'énergie en fonction de la température de la chaleur puisée dans le sous-sol. A ce jour, aucune étude approfondie du potentiel géothermique globale sur Lesquin n'a été réalisée.

La biomasse permet de fabriquer de l'électricité grâce à la chaleur dégagée par la combustion de matières (bois, végétaux, déchets agricoles, ordures ménagères organiques) ou du biogaz issu de la fermentation de ces matières, dans des centrales biomasse.

L'énergie éolienne ne semble pas adaptée dans un tissu dense à dominante urbaine.

Il est proposé de ne pas inscrire de zone d'accélération pour ces énergies.

Donnez votre avis

La commune de Lesquin lance auprès de ses habitants, une consultation publique sur les Zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables (ZAE nR), **du 2 au 31 janvier 2024**.

Nous vous invitons à indiquer **vos observations sur les propositions formulées par la ville** par courriel à l'adresse suivante : concertation-zaenr-lesquin@mail.registre-numerique.fr

**Une réunion publique aura lieu :
le mercredi 24 janvier 2023 à 19h au Centre Culturel**

A l'issue de cette concertation, **le conseil municipal délibèrera le 13 février 2024** sur l'identification de ces zones et les communiquera aux services de l'Etat et à la communauté d'agglomération.

Nous vous remercions par avance pour vos contributions.

